

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
N°15-2017**

---

**OBJET :**

Réglementation de  
la circulation  
Rue de Glatigny  
abords arrêt de  
bus

**Le Maire de la Commune de COULOMMES,**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,  
Considérant la demande faite par la société EX'IM situé 2 avenue Christian Doppler 77700 SERRIS représenté par Madame Pauline MENAGÉ pour autorisation des travaux de SONDAGES SUR ENROBÉS situé rue de Glatigny ABORDS ARRET DE BUS à COULOMMES

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A compter du 10 MAI 2017 pour toute la durée des travaux

- le stationnement sera interdit RUE DE GLATIGNY AUX ABORDS DE L'ARRET DE BUS
- la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement
- La Société EX'IM mettra en place les panneaux de réglementation de circulation

**ARTICLE 2** : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par la Société EX'IM

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

**ARTICLE 4**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- l'agence routière territoriale de Coulommiers
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- La société EX'IM

Coulommès, le 03 mai 2017

Madame le Maire

Françoise BERNARD